



Commission Régionale d'Arbitrage



PV N°2 – J5 à J19

PRENATIONALE

Journée 5 :

PNF029 et PNM029 du 10/11/2018 à Louviers : absence de l'arbitre du COR Elbeuf. L'arbitre a été désigné tardivement par la CRA et n'a pas été informé des désignations.

La CRA ne propose pas de sanction

PNF030 et PNM030 du 10/11/2018 à Agglo Sud : la CRA n'a pas trouvé un 2^e arbitre pour couvrir cette désignation.

Journée 6 :

RMB020 du 16/11/2018 à Rouen : le second arbitre du club ASPTT Rouen n'était pas licencié.

ASPTT Rouen : amende 30 €

PNF032 du 17/11/2018 reporté au 22/12/2018 à Saint Lô : La CRA n'a pas trouvé d'arbitre de disponible pour cette date.

PNF035 et PNM035 du 17/11/2018 à Caen VB : absence de l'arbitre du VC Hérouville.

VC Hérouville : amende 70 €

PNM033 du 08/02/2019 au Havre : la demande de report a été validée le 28/01/2019, le délai n'a pas permis à la CRA de trouver des arbitres pour couvrir cette rencontre.

Journée 7 :

PNF038 du 25/11/2018 reporté au 22/12/2018 à Vernon : La CRA n'a pas trouvé d'arbitre de disponible pour cette date.

Journée 8 :

PNF047 et PNM047 du 01/12/2018 à Elbeuf : Absence des deux arbitres de l'ASPTT Rouen MSA. Le club a envoyé un mail le 27/11/2018 pour informer que les désignations ont été envoyées tardivement et que celui-ci n'aura pas d'arbitre à fournir.

La CRA ne propose pas de sanction

Journée 9 :

PNM050 du 09/12/2018 à Alençon : l'arbitre jeune du PL Argentan avait averti la CRA qu'il ne pourrait pas assurer la désignation car son équipe était qualifiée pour le 3^e tour de coupe de France en M20M. La CRA n'a pas trouvé d'arbitre pour le remplacer.

La CRA ne propose pas de sanction

PNM051 du 08/12/2018 à la Ferté Macé : Absence des deux arbitres de Caen VB et VBC Flers. L'arbitre du VBC Flers a envoyé un mail le lundi 10 décembre pour avertir la CRA qu'il n'était pas au courant de cette désignation. Après renseignement auprès de la CRA, il s'agit d'une désignation faite le jeudi pour le samedi.

La CRA ne propose pas de sanction

PNM054 du 08/12/2018 à Hérouville : absence des deux arbitres du Havre EVB. Un superviseur était présent et la CRA n'a pas reçu d'information sur l'absence des arbitres

Le havre EVB : amende 70 €

Journée 10 :

PNM057 et PNF057 du 15/12/2018 à Agglo Sud : l'arbitre avait averti la CRA qu'il ne pouvait pas assurer les arbitrages par mail le 27/11/2018.

La CRA ne propose pas de sanction

PNF059 du 15/12/2018 à l'AG Caennaise : suite à un problème de communication entre la CRA et les équipes concernées. La CRA a averti les deux arbitres de ne pas se déplacer sur la rencontre pensant que le match allait être reporté.

La CRA ne propose pas de sanction

PNM059 du 15/12/2018 au Havre : absence des deux arbitres ASPTT de Caen et ES Carpiquet. L'arbitre de l'ASPTT Caen avait prévenu la CRA de ne plus le désigner au Havre suite à un problème survenu lors de la rencontre du 02 décembre avec cette équipe. Pour l'ES Carpiquet, la CRA n'a pas de nouvelle.

ASPTT Caen : pas d'amende

ES Carpiquet : amende 70 €

Journée 11 :

PNF063 du 13/01/2019 à Alençon : l'arbitre de Caen VB a averti qu'il ne pourra pas assurer l'arbitrage par mail le 10 janvier.

La CRA n'a pas pu gérer la désignation.

Caen VB : amende 15 € pour un retour des désignations moins de 10 jours avant

PNF064 du 13/01/2019 à Vernon : l'arbitre d'Évreux a signalé ses disponibilités à la CRA le 17 décembre. Il a été désigné sur une date où il n'était pas disponible.

Évreux VB : pas d'amende

PNF066 du 12/01/2019 à Rouen : les deux arbitres de l'Agglo Sud VB ne se sont pas déplacés. La CRA n'a pas reçu de mail informant des indisponibilités.

Agglo Sud VB 76 : 140 € (70 € / arbitre absent)

Journée 12 :

RAS

Journée 13 :

PNF076 et PNM075 du 26/01/2019 à l'Agglo Sud : Le club de l'ASPTT Rouen MSA a informé la CRA par mail du 08 janvier qu'il ne pourra pas fournir d'arbitre

ASPTT Rouen MSA : amende 20 € (10 €/match)

Journée 14 :

PNF083 et PNF083 du 02/02/2019 à Elbeuf : absence des deux arbitres de l'ASPTT Rouen MSA

ASPTT Rouen MSA : amende 140 € (70 €/arbitre)

Journée 15 :

PNF086 et PNM086 du 02/03/2019 à l'Agglo Sud : Le club de l'ASPTT Rouen MSA a informé la CRA par mail du 19 janvier qu'il ne pourra pas fournir d'arbitre

ASPTT Rouen MSA : amende 20 € (10 €/match)

PNF087 et PNM087 à Louviers : Absence de l'arbitre de l'Agglo Sud.

Agglo Sud VB 76 : amende 70 €

Journée 16 :

RAS

Journée 17 :

PNF099 à Évreux du 16/03/2019 : absence du 2^e arbitre d'Arche VB
Arche VB : amende 70 €

PNF100 à Rouen du 16/03/2019 : absence du 2^e arbitre d'Agglo Sud VB
Agglo Sud VB 76 : amende 70 €

PNM102 à la Ferté Macé du 16/03/2019 : absence des deux arbitres du VC Hérouville
VC Hérouville : amende 140 €

journée 18 :

PNF106 à AG Caennaise du 23/03/2019 : absence des deux arbitres du VC Hérouville
VC Hérouville : amende 140 €

Journée 19 :

PNF111 à Rouen du 30/03/2019 : absence du 1^{er} arbitre d'Agglo Sud VB
Agglo Sud VB 76 : amende 70 €

PNF114 et PNM114 du 31/03/2019 à Alençon : Suite aux nombreuses absences du VC Hérouville, la CRA avait demandé au club de confirmer les arbitres qui devaient venir sur ces rencontres et, sans réponse après plusieurs jours, la CRA a décidé de retirer les désignations au VC Hérouville pour éviter une nouvelle absence d'arbitre. La CRA n'a pas pu mettre à disposition 2 arbitres.
VC Hérouville : amende 30 € (15 €/match) pour retour des matchs moins de 10 jours avant.

PNM113 à la Ferté Macé du 30/03/2019 : licence suspendue et DHO annulée pour le marqueur (13/01/2019).
CS Ferté Macé : amende 16 € pour absence de marqueur